

0169-/D/MINSANTE/SG/DRH/SDP- du

30 JAN 2017

Portant affectation de personnels au Ministère de la Santé Publique

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution;
- Vu le Décret N° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret N° 2000/287 du 12 octobre 2000;
- Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun;
- Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret N° 2012/079 du 09 mars 2012 portant régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la solde ;
- Vu le Décret N° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique;
- Vu le Décret N° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}: Les personnels dont les noms suivent, précédemment en service à l'Hôpital Jamot de Yaoundé sont, à compter de la date de signature de la présente Décision affectés à la **Direction de l'Organisation des Soins et de la Technologie Sanitaire**.

Il s'agit de :

Monsieur **EBOKO MOUTAPAM Aurélien Magloire**, Conseiller Principal de la Jeunesse et de l'Animation (Mle 587 954-Y).

Monsieur **FODJA MBAKOP Romaric**, Ingénieur Biomédical (ECI).

Article 2: Les intéressés sont tenus de rejoindre leur nouveau poste d'affectation dans les quinze (15) jours qui suivent la signature de la présente Décision.

Article 3: La présente Décision sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera en français et en anglais./-

Ampliations:

- CAB/MINSANTE/SESP
- SG
- HJY/DOSTS/DRH
- SDP/CSIGIPES
- FCP/SPMABGS
- Intéressés
- Chrono/Affichage/Archives
- Observatoire RH

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



André MAMA FOU DA